

## LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (Employeur)

- et —

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (APUO)

### Effectif enseignant

---

1. Les parties conviennent que, pour la durée de la convention collective entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018, l'effectif enseignant ne sera pas inférieur à 1311.
2. Il est entendu que l'effectif de 1311 personnes comprend les catégories de postes suivantes à l'Université :
  - a. les professeurs occupant un poste permanent ou menant à la permanence;
  - b. les postes de bibliothécaires ayant un engagement continu;
  - c. les vingt-neuf titulaires actuels de professeurs bénéficiant d'un engagement spécial continu;
  - d. les professeurs de langue et conseillers occupant un poste permanent ou menant à la permanence;
  - e. les postes de catégories a), b) et d) faisant l'objet d'un recrutement actif.